

MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIONS DE L'ACCORD SPS
CONCERNANT LA TRANSPARENCE

Déclaration faite par les Etats-Unis à la réunion des 1er et 2 juillet 1997

1. A chacune des réunions récentes du Comité, le Président a souligné que de nombreux Membres de l'OMC n'avaient pas encore notifié au Secrétariat leurs autorités nationales responsables des notifications ni leurs points d'information nationaux. Les Etats-Unis ont aussi déploré que la majorité des Membres n'ait manifestement pas utilisé le processus de notification, comme il est exigé à l'annexe B de l'Accord SPS.
2. Les Etats-Unis tiennent à souligner une fois encore qu'appliquer pleinement les dispositions de l'Accord SPS concernant la transparence et la notification est une obligation fondamentale à l'OMC. Il est fâcheux que, plus de deux ans après l'entrée en activité de l'OMC, l'exécution de cette obligation demeure incomplète.
3. Les Etats-Unis ont consulté avec intérêt les renseignements que le Secrétariat a réunis à l'intention du Comité sur ce point. Malheureusement, ces renseignements confirment que 76 Membres n'ont pas encore indiqué leurs autorités nationales responsables des notifications et 44 Membres, leurs points d'information SPS.
4. En vertu de l'Accord SPS, les Membres ont accepté l'obligation de notifier toute mesure commerciale sanitaire ou phytosanitaire qui n'est pas en substance la même qu'une norme, directive ou recommandation internationale ou qui est appliquée en l'absence de celle-ci. Or, 85 Membres (les deux tiers du total) n'ont jusqu'à présent notifié aucune mesure SPS.
5. Les Etats-Unis ont connaissance d'un certain nombre de mesures SPS qui paraissent relever du paragraphe 5 de l'annexe B de l'Accord SPS, mais qui n'ont pas été notifiées à l'OMC. En voici quelques exemples que les Etats-Unis ont récemment signalés à l'attention du Comité:
 - La France a interdit l'importation d'aliments pour animaux familiers qui ne satisfont pas à certaines prescriptions en matière de transformation. Cette mesure n'est pas fondée sur une norme internationale. Comme il a été indiqué à la septième réunion du Comité, cette mesure n'a pas été notifiée à l'OMC.
 - Le Venezuela a interdit l'importation de produits avicoles en provenance de pays qui ont signalé des cas d'influenza aviaire non pathogène. Cette mesure n'est pas fondée sur une norme internationale. Le Venezuela ne l'a pas notifiée et n'a d'ailleurs notifié aucune autre mesure SPS.

6. Ces exemples et d'autres encore que les négociants intéressés ont cités indiquent qu'il y a peut-être aussi beaucoup de Membres qui n'ont pas établi les institutions et procédures nécessaires pour assurer le plein respect des dispositions de l'Accord concernant la transparence et la notification. Si la mise en oeuvre de ces dispositions est retardée par des contraintes d'ordre technique ou autre, les Membres devraient signaler ces problèmes directement au Secrétariat.

7. Les Etats-Unis recommandent au Comité de demander au Secrétariat de prendre contact, avant la prochaine réunion, avec chacun des Membres qui n'ont pas encore indiqué leur autorité responsable des notifications ou leur point d'information afin de déterminer quand ces Membres ont l'intention de se conformer à cette obligation. Ils demandent au Secrétariat de faire rapport au Comité sur les résultats de ces communications.